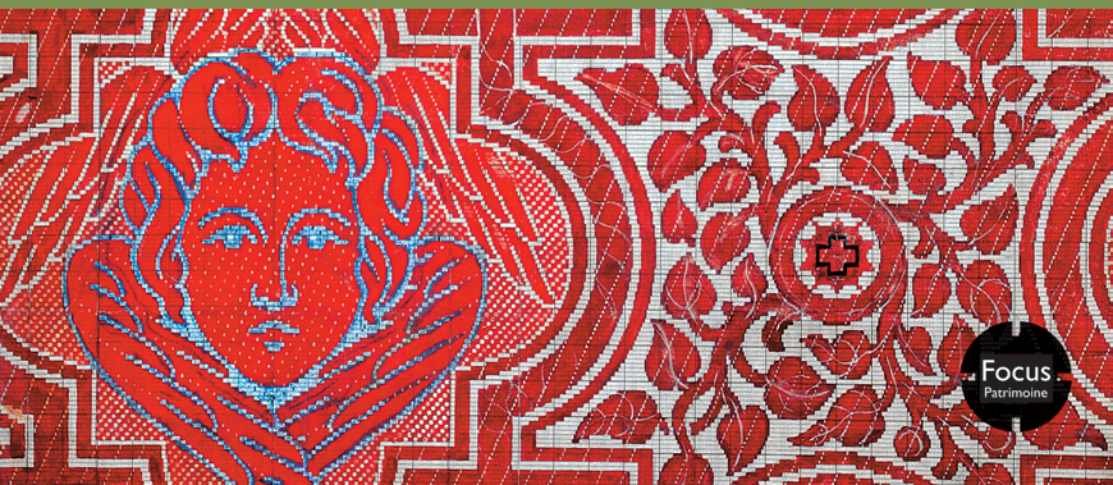




Nîmes en joie,  
églises en soie





## HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE





Ce sont au total des sommes considérables que ces archevêques ont investies notamment pour assurer leur domination sur Ventenac, ou pour acquérir, en 1277, le vieux Capitole de Narbonne avec ses dépendances. À Peyriac-de-Mer, entre 1277 et 1279, par achats successifs, la presque totalité des droits seigneuriaux est acquise pour un total de 1 262 livres. À Quillan, le prélat doit déboursier nettement plus. Les pourparlers entamés par son prédécesseur pour récupérer la seigneurie ont abouti : Philippe le Hardi cède à l'archevêque pour 3 000 livres tournois les droits de justice sur la ville ainsi que sur les biens des hérétiques.

Pierre de Montbrun règle la somme l'année même. Comme à Peyriac, ces transferts sont suivis à Quillan de l'hommage des habitants à leur seigneur.

Cette politique était partagée par le chapitre. Ainsi, après la mort de Pierre de Montbrun survenue en 1286 et dans l'attente de la désignation de son successeur, le chapitre cathédral géra, conformément au droit canon, les affaires du diocèse : il paracheva les transactions à Peyriac par l'achat des derniers droits seigneuriaux. La poursuite de cette politique d'achat, après la mort du prélat, fait apparaître la part importante que l'administration archiepiscopale prenait désormais dans la conduite du domaine des affaires. Quant à l'acharnement mis à acquérir tous les droits à Peyriac, il s'explique aisément. Déjà seigneur de Gruissan et de Sigean, l'archevêque contrôle par ces achats les rivages des étangs de Gruissan et de Bages-Sigean, sources d'importants revenus. Autour de l'étang de Capestang, ils ont fait de même. Les pourparlers de Bernard de Fargues avec Aymeric de Pérignan en 1322 en vue d'acquérir la seigneurie d'Ouveillan n'aboutirent cependant pas : le roi, qui se porta acquéreur, et les habitants, s'y opposèrent. C'était une défaite pour le prélat qui cherchait à consolider ses droits à proximité de l'étang de Capestang.

### 1350-1500 : troubles et incertitudes

Avec l'achat en 1360 par Pierre de La Jugie (1347-1375) de la partie supérieure du *castrum* de Fontjoncouse, la seigneurie des archevêques



*Pierre de la Jugie (1347-1375) représenté sur son pontifical, 1350. Narbonne, Trésor de la cathédrale Saint-Just.*

de l'importance et de la gestion de la seigneurie.

Après sa rédaction les sources se tarissent, on ignore l'impact de la guerre aragonaise-majorquine, de la peste et des chevauchées du terrible Prince Noir sur la seigneurie archiepiscopale. Baisse de revenus, cela ne fait aucun doute, aussi bien de ceux de la seigneurie que de ceux des paroisses qui étaient pour une grande part tributaires de la prospérité des récoltes. Assurément, une période difficile qui a freiné le développement de la seigneurie.

On ne sait pas comment Pierre de La Jugie et les archevêques qui lui ont succédé ont réagi face aux difficultés de leur époque ; on peut seulement supposer que, parallèlement à leur implication pastorale, ils ont eu également le souci de maintenir leur domaine en état. Louis d'Harcourt (1452-1460) fait exception : se désintéressant de son diocèse, il se contente d'en toucher les revenus. Aussi son successeur, Antoine du Bec-Crespin (1460-1472), se plaint-il de l'état désastreux des biens de l'archevêché.

*Médailles illustrant le calendrier du pontifical de Pierre de la Jugie, 1350, Narbonne, Trésor de la cathédrale Saint-Just.*





La cour du Palais Vieux, au fond à gauche : la tour de la Madeleine, 1273.

Le Palais Vieux, édifié à partir du X<sup>e</sup> siècle, se situe vraisemblablement au même endroit que la demeure primitive des prélats narbonnais. Il en reste quelques éléments : le mur qui ferme la cour au nord, l'aile est, restaurée dans son état primitif et enfin l'aile sud qui garde les traces de remaniements successifs. À la jonction de ces deux ailes s'élève la tour édifiée par l'archevêque Pierre de Montbrun en 1273 avec, au rez-de-chaussée, la chapelle basse qui sert de salle de réunion et de tribunal et à l'étage la chapelle dédiée à Marie-Madeleine où officie le chapelain de l'archevêque. Ce palais abrite entre autres les chambres de l'archevêque et du bayle, une cuisine, l'*aula* où est servie chaque jour une trentaine de repas et la salle d'armes. Car le palais est aussi une forteresse qu'il s'agit de défendre, notamment contre le meilleur ennemi des prélats, le vicomte. Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'archevêque Gilles Aycelin entreprend la construction d'un nouveau donjon, près du pont qui enjambe l'Aude et face au palais du vicomte qu'il domine alors du haut de ses 40 m. Ce donjon est le point de départ d'un nouveau palais que Gilles Aycelin et ses successeurs vont édifier. Il n'est pas relié directement au Palais Vieux car

le passage de l'Ancre, une voie publique donnant accès aux remparts et au cloître, l'interdit, mais une galerie enjambant ce passage permet néanmoins, dès le début, de se rendre d'un palais à l'autre en toute sécurité. Face à la tour de Pierre de Montbrun, est construite la *Torreta*. Cette "petite tour" est reliée à celle de Gilles Aycelin par une aile dont la façade orientale, donnant sur la place aux Herbes, fait fonction de courtine. L'aile sud du Palais Neuf qui se développe entre le donjon et une tour de l'enceinte de la Cité surplombe l'Aude. Pierre de La Jugie la prolonge au

Le passage de l'Ancre entre la Tour Saint-Martial, milieu XIV<sup>e</sup> siècle, restaurée par Viollet-le-Duc, et la tour de la Madeleine, 1273.



# Palais et châteaux

des archevêques de Narbonne

X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle



Au-delà des limites départementales actuelles, dans un vaste périmètre allant de la vallée de l'Aude au littoral méditerranéen et de l'étang de Capestang au Roussillon, les archevêques de Narbonne ont été seigneurs de trente-cinq villages. Au fil des siècles, leurs châteaux, alliant la fonction défensive à celles de résidence et de lieu de gestion des domaines, ont jalonné la région, affirmant ainsi leurs prérogatives face à tous, pouvoir royal, seigneurs ou sujets.

C'est à travers une vingtaine de notices consacrées à l'étude de chacun de ces châteaux et des territoires qu'ils dominaient que cet ouvrage se propose de faire revivre leur histoire, qui se confond maintes fois avec celle des anciens Bas-Languedoc et Roussillon.

9,50 €

ISBN 978-2-36219-060-5



Lieux Dits  
Editions



9 782362 190605